



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat

DPE
Division des personnels
enseignants

Téléphone

01 57 02 60 39

01 57 02 60 40

Fax

01 57 02 61 51

Mél

Ce.dpe@ac-creteil.fr

4, rue Georges

Enesco

94010 CRETEIL cedex

Web www.ac-creteil.fr

Créteil, le 3 février 2012

Le recteur de l'académie de Créteil

à

- Mesdames et Messieurs les chefs
des établissements du second degré

- Mesdames et Messieurs les personnels enseignants
et d'éducation du second degré

s/c de Madame et Messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale,
directeurs des services départementaux de l'éducation
nationale de Seine-et-Marne,
de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

- POUR SUITE A DONNER -

Circulaire n°2012- 044

Objet : Modalités de candidatures en établissements ECLAIR – rentrée 2012/2013

De nouvelles modalités de candidatures dans les établissements ECLAIR sont prévues à compter de la rentrée 2012.

La présente note a pour objet de préciser les modalités de sélection des candidats dans l'académie de Créteil. Aussi, en vue de compléter cette information il est fortement conseillé aux candidats de se reporter aux dispositions de la note de service ministérielle n°2012-018 du 30 janvier 2012 parue au Bulletin Officiel du ministère de l'éducation nationale n°5 du 2 février 2012, accessible à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/bo

I- La consultation des postes à pourvoir:

Au plus tard le 15 février 2012, les postes des établissements ECLAIR à pourvoir seront publiés à la bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP), à l'adresse suivante : www.biep.gouv.fr.

II- Les candidatures :

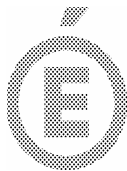
Peuvent se porter candidats :

- les personnels enseignants du second degré ou d'éducation titulaires ou susceptibles de l'être à la rentrée 2012,
- les fonctionnaires de catégorie A titulaires d'un corps autre que ceux des personnels enseignants ou d'éducation*.

Les candidats pourront formuler 3 vœux précis au maximum, via le portail internet « I-PROF », accessible à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr.

SIGNALE :

* Les personnels sollicitant un poste ECLAIR par la voie du détachement ne peuvent candidater par I-PROF, ils adressent directement leur dossier de candidature aux chefs d'établissement et une copie au recteur.



2/2

III- La sélection :

Préalablement à toute candidature, il est vivement conseillé aux candidats de prendre contact avec le ou les chefs d'établissement des postes sollicités.

Les chefs d'établissement procéderont à la sélection des candidats, par entretien téléphonique ou physique. Cet échange permettra au chef d'établissement de s'assurer de la volonté du candidat de s'investir durablement dans ce projet.

Ils s'appuieront également sur le CV, la lettre de motivation saisis directement sur I-PROF par les candidats ainsi que sur le dernier rapport d'inspection.

IV- Le calendrier :

	Attention : ces dates sont IMPERATIVES
Publication des postes ECLAIR vacants à la BIEP	Au plus tard le 15 février 2012
candidatures sur SIAM I-PROF	Du 27 février -12h au 20 mars-12h
Avis des recteurs sur les départs	Du 20 au 28 mars 2012
Sélection des candidats par les chefs d'établissements d'accueil	Du 29 mars au 6 avril 2012
Transmission de la liste des candidats retenus à la DPE, par mail	10 avril 2012
Classement des candidats par le recteur, sur proposition des chefs d'établissement d'accueil	Du 11 au 12 avril 2012
Résultat	Au plus tard le 18 avril 2012

Pour le Recteur et par délégation ,
le secrétaire général

Jean-Michel ALFANDARI